



**FORMATION SECURITE
85 LOTISSEMENT PICOY
82130 L'HONOR DE COS**

Tél. : 05 63 67 46 40

Mob. : 06 48 27 89 23

olivier.techniclev@gmail.com

N° Déclaration activité OF: 76820087982

N° SIRET 84297904900017

CODE APE 8553Z

ORGANISME DE FORMATION



**La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation**

Edito.

La SAS FORMA-LEV succède à la société TECHNIC-LEV elle même créé en 2009 sous la direction technique et l'influence de Mr Olivier FOISSAC.

Cette expérience pédagogique et « métier » a contribué au succès des modules de formation répondant rigoureusement à la législation en vigueur et au bon sens nécessaire à la bonne marche de toute entreprise.

La partie théorique de nos formations est diffusée en vidéo projection. Notre organisme de formation reste à votre disposition pour tout apport supplémentaire et, bien sûr, tout échange. Nous proposons de plus des études de cas et enfin, un support de cours est remis à chaque stagiaire.

Ce catalogue vous apportera les formations validées dans nos domaines de compétences et nous restons à votre disposition pour toute adaptation et personnalisation de vos actions de formation afin de répondre entièrement à vos attentes.

SOMMAIRE

Notre qualification : FORMA-LEV est un organisme de formation référencé dans le DATADOCK

❖ NOS TARIFS	P. 4
❖ NOS FORMATIONS :	
❖ Conduite en sécurité des <u>Engins de chantier</u>	P. 5
❖ Conduite en sécurité des <u>Grues Mobiles</u>	P. 13
❖ Conduite en sécurité des <u>Ponts Roulants et des portiques</u>	P.18
❖ Conduite en sécurité des <u>Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel</u>	P.22
❖ Conduite en sécurité des <u>Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté</u>	P.27
❖ Conduite en sécurité des <u>Grues de chargement</u>	P.34
❖ Conduite en sécurité d' <u>Engins, Nacelles et Plateformes Rail/Route</u>	P.37

*NOS TARIFS DE BASE**

Pour l'ensemble de nos prestations, nous nous mettons à la disposition de nos clients en respectant leur temps de production. Nos interventions s'effectuent sur site de travail et en intra-entreprise.

Formation en intra entreprise et sur site de travail :

- ❖ A partir de 700 € HT par jour de formation par groupe de 6 personnes maxi.

Formation à l'utilisation en sécurité des engins ferroviaires :

- ❖ A partir de 1000 € HT par jour de formation par groupe de 6 personnes maxi.

*Nos tarifs de base peuvent être adaptés en fonction de vos demandes particulières

CONDUITE EN SECURITE D'ENGINS DE CHANTIER

Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : art.R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
Selon la recommandation R482 de la CNAM

Catégorie A : Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante :

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes,
- moto-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes,
- compacteurs de masse ≤ 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).



B : Engins à déplacement séquentiel

➤ Catégorie B1 : Engins d'extraction a déplacement séquentiel

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes
- pelles multifonction



➤ Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage a déplacement séquentiel

- machines automotrices de sondage ou de forage.



➤ Catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel

- pelles hydrauliques rail-route



C : Engins à déplacement alternatif

➤ Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif

- chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes,
- chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes.



➤ Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif

- boteurs,
- chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



➤ Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif

- niveleuses automotrices.



Catégorie D : Engins de compactage

- compacteurs, a cylindres, a pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- compacteurs a pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



Catégorie E : Engins de transport

- tombereaux, rigides ou articulés,
- moto-basculateurs de masse > 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).



Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



Catégorie G : Conduite des engins hors production

- déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES ENGINS DE CHANTIER (Selon la recommandation R482 de la CNAM) *

FINALITE :

- ✓ Conduire des engins de chantier en toute sécurité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies d'engins de chantier.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation.
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du permis PL et conduire un engin de chantier régulièrement.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 1 jour de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, engins de chantier (catégories A à G)
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Evaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid
- ✓ Evaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R482 pour la formation « autorisation de conduite ». En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Déroulement d'une session

Session Autorisation de conduite

Théorie : 0,5 jour

- **Tour de table des participants**
- **Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement**
- **Remise de fascicule aux stagiaires**

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 0,5 jour)

- **Apprentissage : 0,5 jour**
- **Règles de conduite en sécurité**
 - o **Prise de poste et mise en service**
 - o **Adéquation**
 - o **Mise en place conduite manœuvres**
 - o **Conduite manœuvres**
 - o **Chargement déchargement sur un porte-engins**
 - o **Fin de poste – maintenance**
- **Évaluation fin de stage**
- **Test théorique et correction**

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session

➤ **Programme théorique :**

- Les différentes instances et organisme de prévention
 - IT
 - CRAM
 - Médecine du travail
 - OPPBTP
 - Contrôle technique CHSCT
- Les obligations des constructeurs
- Les obligations des employeurs et les responsabilités des conducteurs CIVILE / PENALE
- Les responsabilités du personnel d'encadrement
- Les typologies d'engins de chantier
- Les différents équipements d'engins de chantier. Les risques liés à leur utilisation
- Les courbes de travail d'engins de chantier
- Les notions élémentaires de physique
 - évaluation des charges
 - centre de gravité
 - moment
- Les règles de stabilités et de mise en œuvre
- Distance avec les câbles électriques
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les consignes répondant à des situations particulières
- Les organes de sécurités et vérifications à effectuer
- Les risques liés à l'utilisation d'un engin de chantier

➤ **Programme pratique :**

Mise en œuvre des règles de conduite en sécurité, circulation et travail :

- L'adéquation de l'engin par rapport au travail à effectuer
- Les vérifications de l'engin en prise de poste
- Le positionnement, le calage pour interventions et balisage de la zone d'évolution
- L'utilisation des manœuvres
- La précision des manœuvres
- Le repli et les vérifications en fin de poste
 - repérer les anomalies
 - rendre compte
- L'utilisation des gestes de commandement
- Les opérations de maintenance de son ressort

Catégorie A: Engins compact
Catégorie B1: Engins d'extraction à déplacement séquentiel
Catégorie B2: Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel
Catégorie B3: Engins rail-route à déplacement séquentiel
Catégorie C1: Engins de chargement à déplacement alternatif Catégorie 6: niveleuse
Catégorie C2: Engins de réglage à déplacement alternatif
Catégorie C3: Engins de nivellement à déplacement alternatif
Catégorie D: Engins de compactage
Catégorie E: Engins de transport
Catégorie F: Chariots de manutention tout-terrain
Catégorie G: Conduite hors-production des engins de chantier des catégories A à F

CONDUITE EN SECURITE DES GRUES MOBILES

Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : art.R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
Selon la recommandation R483 de la CNAM

Catégorie A : Grues mobiles à flèche treillis :

Grue automotrice à flèche treillis qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.



Catégorie B : Grues mobiles à flèche télescopique :

Grue automotrice à flèche télescopique qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.



FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE D'UNE GRUE MOBILE

(Selon la recommandation R483 de la CNAM) *

FINALITE :

- ✓ Conduire des grues mobiles en toute sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies d'une grue mobile.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation.
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du permis poids lourd et conduire régulièrement une grue mobile.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 2 jours de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, grues mobiles à flèche treillis (catégorie A) ou à flèche télescopique (catégorie B)
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Évaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid.
- ✓ Évaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R483 pour la formation « autorisation de conduite ». En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Déroulement d'une session

Session Autorisation de conduite

Théorie : 1 jour

- **Tour de table des participants**
- **Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement**
- **Remise de fascicule aux stagiaires**

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 1 jour)

- **Apprentissage : 0,5 jour**
- **Règles de conduite en sécurité**
 - o **Prise de poste et mise en service**
 - o **Adéquation**
 - o **Mise en place conduite manœuvres**
 - o **Conduite manœuvres**
 - o **Fin de poste – maintenance**
- **Évaluation fin de stage : 0,5 jour**
- **Test théorique et correction**

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session.

➤ **Programme théorique :**

- Les différentes instances et organisme de prévention
 - IT
 - CRAM
 - Médecine du travail
 - OPPBTP
 - Contrôle technique CHSCT
- Connaître la réglementation en vigueur
- Les obligations des constructeurs
- Les obligations des employeurs et les responsabilités des conducteurs CIVILE / PENALE
- Les responsabilités du personnel d'encadrement
- Les catégories de grues mobiles, technologies et fonctions des organes
- Les risques liés à leur utilisation et limites d'utilisation
- Les courbes de travail d'engins de chantier
- Les notions élémentaires de physique
 - Lecture d'une plaque de charge
 - Évaluation des charges
 - Centre de gravité
 - Moment
- Les notions de stabilités et de mise en œuvre : appuis, élévation, équilibre, élingage.
- Le fonctionnement des organes et dispositifs de sécurité
- Les règles de conduite
- Les consignes répondant à des situations particulières
- Les organes de sécurités et vérifications à effectuer
- Les risques liés à l'utilisation d'une grue mobile

➤ **Programme pratique :**

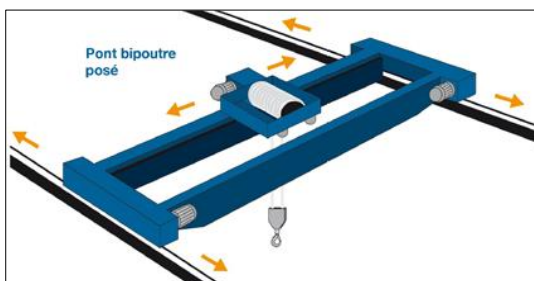
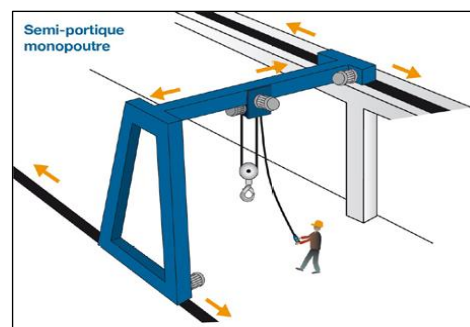
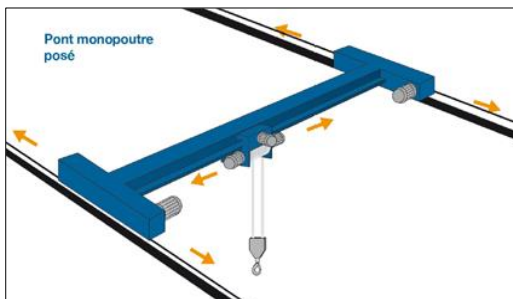
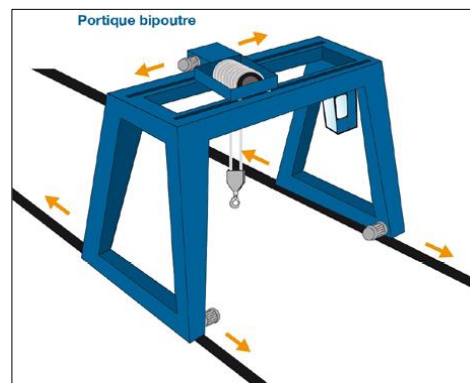
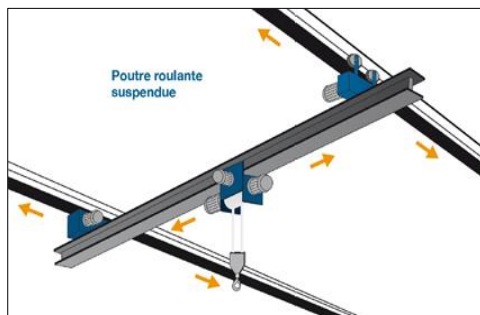
Mise en œuvre des règles de conduite en sécurité, circulation et travail :

- L'adéquation de la grue avec le travail à effectuer
- Positionnement de la grue avec le travail à accomplir
- Les vérifications de la grue en prise et fin de poste
- Les Conditions de stabilité
- Le balisage de la zone d'évolution
- Souplesse et précision des manœuvres
- La précision des manœuvres : élinguer une charge, surveiller un élingage
- Le repli et les vérifications en fin de poste
 - Repérer les anomalies
 - Rendre compte
- L'utilisation des gestes de commandement
- Les opérations de maintenance de son ressort

CONDUITE EN SECURITE DES PONTS ROULANTS, ET DES PORTIQUES

Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : Art. R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
*Selon la recommandation **R484** de la CNAM*

- **Pont roulant** : appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement, comportant au minimum une poutre essentiellement horizontale et sur lequel se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.
- **Portique** : appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement, comportant au minimum une poutre essentiellement horizontale appuyée sur au moins une palée, et sur lequel se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.



FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DE PONT ROULANT ET DES PORTIQUES

(Selon la recommandation R.484 de la CNAM) *

FINALITE :

- ✓ Conduire des ponts roulants et des portiques en toute sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies des ponts roulants et des portiques.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement.

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du CACES et avoir déjà conduit des ponts roulants et des portiques.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 2 jours de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, ponts roulants et portiques.
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Evaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid
- ✓ Evaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R484 pour la formation « autorisation de conduite ».
En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Session Autorisation de conduite

Théorie : 0,5 jour

- Tour de table des participants
- Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement
- Remise de fascicule aux stagiaires

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 1,5 jour)

- **Apprentissage : 1 jour**
- **Règles de conduite en sécurité**
 - o **Prise de poste et mise en service**
 - o **Adéquation**
 - o **Mise en place conduite manœuvres**
 - o **Conduite manœuvres**
 - o **Fin de poste – maintenance**
- **Évaluation fin de stage : 0,5 jour**
- **Test théorique et correction**

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session

1. FORMATION THEORIQUE

a. Sécurité et responsabilité

- Les partenaires de la sécurité
- Les obligations règlementaires
- Les principaux textes règlementaires
- Etre responsable
- Principe de la conduite en sécurité

b. Technologie et sécurité

- Qu'est-ce qu'un pont roulant ?
- Les différents types de ponts roulants
- Les différents groupes de mécanismes de levage
- Technologie
- Les différents types de charpentes
- Les différents types de commandes
- Les différents mouvements d'un pont roulant
- Les dispositifs de sécurité
- La plaque de charge
- Les crochets de levage
- Les accessoires de levage
- Les élingues

c. Vérifications, entretien d'usage et sécurité

- Vérification et entretien
- Les vérifications périodiques
- Les vérifications en début de poste
- Le carnet de maintenance

- **d. Règles d'utilisation et sécurité**
- L'autorisation de conduite
- Le rôle des intervenants sur un pont roulant
- Les principes de la conduite en sécurité
- Les équipements de protection individuelle
- L'examen d'adéquation
- La charge
- Le principe de l'élingage
- Equilibrer une charge
- L'utilisation des accessoires
- Actions avant de lever une charge
- Actions en début de manœuvre
- Actions pour déplacer une charge
- Actions pour poser une charge
- Technique du retournement d'une charge
- Le risque de balancement (ballant)
- Les autres risques
- Actions interdites
- Les gestes de commandement
- Actions en fin de poste

2. FORMATION PRATIQUE

- Description du pont, visualisation
- Gestes et signaux de commandement
- Déplacements à vide
- Exercices d'approche du crochet
- Elingage des charges
- Manœuvres avec les ponts commandés à partir d'une cabine
- Manœuvres avec les ponts commandés à partir du sol
- Particularités pour les ponts roulants télécommandés
- Manœuvres délicates ou spéciales
- Rattrapage du balan
- Guidage des charges
- Basculement et retournement de charges
- Changement d'accessoire ou d'appareil de manutention
- Exercices de précision
- Ce que vous devez faire en fin de poste
- Ce qu'il est interdit de faire
- **Registre d'observation**

CONDUITE DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS

Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : Art. R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
*Selon la recommandation **R486** de la CNAM*

Machine destinée à déplacer des personnes vers des positions de travail pour exécution de tâches depuis la plate-forme, la position d'accès et de sortie de la plate-forme se trouvant uniquement au niveau du sol ou sur le châssis.

Selon la géométrie de leur structure déformable, les PEMP sont divisées en deux groupes principaux :

- Groupe A : PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale),
- Groupe B : toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle).

En fonction de leur possibilité de translation, les PEMP sont divisées en 3 types :

- type 1 : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse),
- type 2 : la translation peut être commandée par un organe situé sur le châssis ou dans le porteur, alors que la plate-forme de travail n'est pas en configuration de transport (position basse),
- type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

Catégorie A : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3



Catégorie B : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3



Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B

Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DE PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP)

Catégorie A, B, C élévation verticale et multidirectionnelle (Selon la recommandation R486 de la CNAM) *

FINALITE :

- ✓ Conduire des plateformes élévatrices mobiles de personnels en toute sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies de PEMP.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du CACES et avoir déjà conduit une PEMP

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 2 jours de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, PEMP catégorie A et/ou B
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Evaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid
- ✓ Evaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R486 pour la formation « autorisation de conduite ».
En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Déroulement d'une session

Session Autorisation de conduite

Théorie : 0,5 jour

- Tour de table des participants
- Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement
- Remise de fascicule aux stagiaires

1. Règlementation et législation

- Les instances de la prévention
- Recommandation CNAM
- Les acteurs de la prévention
- Décrets
- Rôle et responsabilité

2. Les différents types d'élévateurs nacelle

- Classement et catégories
- Caractéristique et capacités
- Source d'énergie
- Circuits hydrauliques

3. L'utilisateur de l'élévateur nacelle

- Disposition réglementaires
- Visites obligatoires
- Vérifications journalières et dispositifs sécurité
- Signalisation et différents types de balisage
- Conditions de calage
- Etude des forces
- Phénomènes de renversement
- Angle de débattement
- Limitation des charges
- Pente de travail
- Fin de poste

4. Les différents risques liés à l'utilisation des élévateurs nacelle

- Equipements et protections individuelles selon décret du 6 mai 1995
- Examen d'adéquation: analyse de l'environnement
- Risques électriques et conditions atmosphériques
- Accès au poste de travail

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 1,5 jour)

Apprentissage : 1 jour**Règles de conduite en sécurité**

- **Prise de poste et mise en service**
- **Adéquation**
- **Mise en place conduite manœuvres**
- **Conduite manœuvres**
- **Chargement déchargement sur un porte-engins**
- **Fin de poste – maintenance**

Exercices pratiques de l'élévateur nacelle

- Déplacement sur route, sur chantier, en entreprise
- Déploiement, évolution, progressivité des mouvements
- Gestes de commandement
- Manœuvre de sauvegarde

Évaluation fin de stage : 0,5 jour**Test théorique et correction**

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session

CONDUITE DE CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

*Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : Art. R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
Selon la recommandation **R489** de la CNAM*

➤ Catégorie 1A : Transpalette à conducteur porté

Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m)

Chariot de manutention à conducteur porté muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol.



Nota : Les transpalettes et préparateurs de commande (hauteur de levée $\leq 1,20$ m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.

➤ Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)

Chariot de manutention à conducteur porté équipé d'un mât fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son déstockage en casier.



Nota : Les gerbeurs (hauteur de levée > 1,20 m) à conducteur accompagnant équipés d'une plateforme rabattable sont inclus dans cette catégorie.

➤ Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)

Chariot de manutention portant sa charge sur une plate-forme fixe ou sur un équipement non élévateur, dont la capacité de charge est inférieure ou égale à 2 tonnes.



➤ Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)

Chariot de manutention muni d'un système d'attelage et spécialement conçu pour tirer des véhicules roulants (remorques...), dont la capacité de traction est inférieure ou égale à 25 tonnes.



➤ **Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)**

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.



➤ **Catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)**

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.



➤ Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.



➤ Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleable (hauteur de plancher > 1,20 m)

Chariot élévateur gerbeur dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge à une hauteur de plancher > 1,20 m.



➤ Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories

Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

Toutes Catégories

(Selon la recommandation R489 de la CNAM) *

FINALITE :

- ✓ Conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies de chariots automoteurs de manutention.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation.
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du CACES et avoir déjà conduit des chariots automoteurs de manutention.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 2 jours de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Evaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid
- ✓ Evaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R489 pour la formation « autorisation de conduite ».
En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Déroulement d'une session :

Session Autorisation de conduite

Théorie : 0,5 jour

- Tour de table des participants
- Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement
- Remise de fascicule aux stagiaires

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 1,5 jour)

- **Apprentissage : 1 jour**
- **Règles de conduite en sécurité**
 - o **Prise de poste et mise en service**
 - o **Adéquation**
 - o **Mise en place conduite manœuvres**
 - o **Conduite manœuvres**
 - o **Fin de poste – maintenance**
- **Évaluation fin de stage : 0,5 jour**
- **Test théorique et correction**

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session

CONTENU DU PROGRAMME :

- **Rôle des instances et obligations dues à la réglementation**

Les différentes instances et organismes de prévention
Responsabilité pénale
Conditions requises pour utiliser un chariot automoteur

Conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique aux dispositions réglementaires
(code de la route, protocole de sécurité, plan de circulation)
Évaluation des dangers à l'utilisation de chariot

- **Fonctionnement et Maintenance des principaux organes et équipements du chariot pour une utilisation dans des conditions de sécurité optimales**

Principales catégories de chariots et caractéristiques fonctionnelles
Utilisations courantes et limites d'utilisation
Principaux éléments du chariot, leurs rôles, leurs modalités de fonctionnement et les précautions à prendre
Prise en compte des différents paramètres (état du sol, charge, vitesse) et influence sur la distance de freinage
Vérifications et opérations de maintenance

- **Mesure de sécurité**

- Facteurs d'accidents (vitesse inadaptée, circulation fourches haute, visibilité réduite, masse et centre de gravité de la charge mal identifiés)
 - Dispositifs de protection du conducteur
 - Signification des différents pictogrammes et des panneaux de signalisation routière
 - Risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques
 - Identification des produits dangereux et risques liés à leur manutention
 - Compréhension d'un plan de circulation ou d'un protocole de sécurité
 - Interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes
 - Adéquation du chariot à l'opération de manutention et aux déplacements envisagés
 - Opération de prise et de fin de poste
 - Compte rendu à la hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées

- **Pratique de la conduite des chariots**

- Démarrer et arrêté le chariot en sécurité
 - Circuler en sécurité avec le chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage (y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire)
 - Effectuer les opérations de maintenance
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
 - Assurer depuis le sol, le chargement ou le déchargement d'un camion ou d'une remorque
 - Effectuer la prise, la dépose et la transport d'une charge longue et/ou volumineuse

CONDUITE DE GRUES DE CHARGEMENT

*Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : Art. R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
Selon la recommandation **R490** de la CNAM*

Conduite en sécurité des grues de chargement

Appareil de levage à charge suspendue motorisé comprenant un fût qui pivote par rapport à une base et un système de flèche qui est fixe au sommet du fût, généralement monté sur un véhicule industriel (y compris une remorque) ayant une capacité résiduelle d' emport de charges, et conçu pour le chargement et le déchargement du véhicule ainsi que pour d' autres travaux tels que spécifiés par le fabricant dans la notice d' instruction.



Grue de chargement montée derrière la cabine



Grue de chargement montée en porte à faux arrière



Grue de chargement montée en position centrale

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES GRUES DE CHARGEMENT

(Selon la recommandation R490 de la CNAM) *

FINALITE :

- ✓ Conduire des grues de chargement en toute sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies de grues.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du CACES et avoir déjà conduit une grue de chargement.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 2 jours de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, des grues de chargement.
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Evaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid
- ✓ Evaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R490 pour la formation « autorisation de conduite ».
En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Déroulement d'une session

Session Autorisation de conduite

Théorie : 0,5 jour

- Tour de table des participants
- Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement
- Remise de fascicule aux stagiaires

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 1,5 jour)

- **Apprentissage : 1 jour**
- **Règles de conduite en sécurité**
 - **Prise de poste et mise en service**
 - **Adéquation**
 - **Mise en place conduite manœuvres**
 - **Conduite manœuvres**
 - **Fin de poste – maintenance**
- **Évaluation fin de stage : 0,5 jour**
- **Test théorique et correction**

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session

CONDUITE EN SECURITE DES ENGINS RAIL / ROUTES

Obligation de formation et autorisation de conduite
Code du Travail : Art. R.233.13.19 et Arrêté du 02/12/98
Selon les recommandations R486 et R482 de la CNAM



**NACELLE ELEVATRICE TYPE ELAN
RAIL/ROUTE**



**NACELLE ELEVATRICE RAIL/ROUTE
TYPE VCP/LAMA NACELLE -
PLATEFORME**



PELLE RAIL/ROUTE

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE D'ENGINS RAIL/ROUTE (PELLE HYDRAULIQUE, NACELLE ELEVATRICE)

FINALITE :

- ✓ Conduire des engins rail/route en toute sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS :

- ✓ A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Comprendre :
 - Le conducteur et la réglementation, les accidents du travail, les acteurs de prévention, les typologies des engins rail/route.
 - Savoir et conduire :
 - Les règles de conduite en sécurité, les risques divers, les gestes de commandement, la signalisation
 - Passer avec succès les tests théoriques et pratiques

PUBLIC CONCERNE :

- ✓ Avoir 18 ans (sauf dérogation) et être apte médicalement

PREREQUIS :

- ✓ Etre titulaire du CACES ou d'une formation et avoir déjà conduit un engin rail/route

CARACTERISTIQUES ET MODALITES :

- ✓ Formateur : Olivier FOISSAC, consultant formateur expérimenté : 16 ans d'expérience
- ✓ Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail et baudrier).
- ✓ 2 jours de formation en intra entreprise
- ✓ Sessions de 1 personne minimum et 6 personnes maximum,
- ✓ Horaires : 8H30 / 12H30 – 13H30 / 17H30

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens : support pédagogique (diaporama Powerpoint exposé par le formateur), fascicule de formation, questionnaires d'évaluation, engins rail/route.
- ✓ Méthodes : Exposé, mises en situation, échanges de bonnes pratiques, tests de connaissances théoriques et pratiques.

SUIVI ET EVALUATION :

- ✓ Suivi et dispense : Feuille d'émargement, attestation de formation.
- ✓ Évaluation du stagiaire : Questionnaire d'autoévaluation
- ✓ Evaluation du formateur et de la formation par le stagiaire : questionnaire de satisfaction à chaud en fin de session et à froid
- ✓ Evaluation de la formation par le commanditaire : questionnaire client

*Notre organisme s'appuie sur la recommandation R486 et R482 pour la formation « autorisation de conduite ».

En aucun cas notre organisme ne dispense de sessions CACES.

PROGRAMME :

Déroulement d'une session

Session Autorisation de conduite

Théorie : 0,5 jour

- Tour de table des participants
- Enregistrement des participants sur la feuille d'émargement
- Remise de fascicule aux stagiaires

1. Règlementation et législation

2. Les différents types d'engins rail/route

3. L'utilisateur de l'engin rail/route

4. Les différents risques liés à l'utilisation des engins rail/route

Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires (minimum 1,5 jour)

Apprentissage : 1 jour

Règles de conduite en sécurité

- **Prise de poste et mise en service**
- **Adéquation**
- **Mise en place conduite manœuvres**
- **Conduite manœuvres**
- **Chargement déchargement sur un porte-engins**
- **Fin de poste – maintenance**

Exercices pratiques de l'engin rail/route

- Déplacement sur route, sur chantier, en entreprise
- Déploiement, évolution, progressivité des mouvements
- Gestes de commandement
- Manœuvre de sauvegarde

Évaluation fin de stage : 0,5 jour

Test théorique et correction

L'évaluation pratique s'effectue en continue sur l'ensemble des exercices réalisés lors de la session

Conditions Générales de Vente :

Interprétation de la Convention

La présente convention et ses annexes recensent tous les engagements de chacune des parties. Les correspondances, offres ou propositions antérieures à la présente sont considérées comme caduques et ne peuvent être utilisées pour l'interprétation de la convention.

Validité de la commande

La présente commande est proposée par FORMA-LEV. Les parties sont définitivement engagées par les conditions particulières et générales dès que le client à approuvé en signant la commande. La signature du client l'engage à accepter la convention.

Statut du Formateur

La Société FORMA-LEV affectera Mr Foissac Olivier à l'exécuter la mission objet de la commande. Ce Formateur est le gérant de la Société FORMA-LEV. Les cotisations sociales sont versées par la Société FORMA-LEV aux caisses dont elle relève.

Exécution de la commande

La Société FORMA-LEV s'engage à exécuter les travaux conformément aux us et devoirs. Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur ; en cas de dépassement, les parties peuvent faire application du paragraphe « Résiliation », soit appliquer une pénalité égale à celle stipulée en raison des retards de paiement.

Obligation de confidentialité et propriété des résultats

La Société FORMA-LEV considérera comme strictement confidentiels et s'interdira la divulgation de toute information, tout document, donnée ou concept dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. De convention expresse, les résultats de la mission objet de la commande seront en la pleine maîtrise du client, à compter du règlement intégral de la prestation. La Société FORMA-LEV s'interdit de faire état des résultats et de les exploiter de quelque manière, sauf autorisation préalable, expresse et écrite du client.

Prix, facturation et modalités et règlement

Le prix de la commande est celui indiqué à la Convention ou résultant du calcul de prix qui y est indiqué. Il s'entend toujours hors TVA et toute modification de tarif ne deviendra applicable qu'après signature d'un avenant à la Convention initiale.

Les factures sont adressées au Client par la Société FORMA-LEV et rappellent l'objet de la Convention ainsi que le nom du Client. Sous réserve de conditions particulières indiquées à la Convention, le règlement des factures s'effectue à trente jours de la date de facturation. Lorsque le règlement n'est pas effectué avant le dernier jour du mois convenu, le client a obligation de s'acquitter des intérêts de retard calculés à compter de la date de facture à la date de paiement effectif sur la base du taux d'intérêts légal en vigueur augmenté de 7 points. Lorsque la Société FORMA-LEV doit établir une facture de ces intérêts, elle est, de plus, en droit de facturer une pénalité de retard égale à 10% du montant impayé afin de la couvrir des frais de cette facture et de son recouvrement. Outre les intérêts de retard, une indemnité forfaitaire de 40,00 Euros sera due.

Responsabilités

Le client convient que la Société FORMA-LEV est dans tous les cas limités au montant prévu dans la convention.

Engagement :

L'entreprise certifie que les personnes inscrites à la formation lui sont liées par un contrat de travail permanent.

Aucune autre personne n'est admise à la formation quels que soient ses liens avec l'entreprise (personnel temporaire, sous-traitant, société filiale...)

Débit ou abandon

Toute annulation doit parvenir par écrit au secrétariat au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage. Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, un montant de 50% du montant total sera facturé, sauf en cas de force majeure à savoir limitativement : décès, maladie, accident, et sur présentation d'un justificatif.

Toute absence constatée en début de stage ou tout abandon en cours de stage est assimilé à une annulation hors délai et entraîne les mêmes droits à indemnité au profit de FORMA-LEV.

FORMA-LEV se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation inscrite au calendrier. FORMA-LEV en informe dès que possible les entreprises.

La Convention pourra être – à tout moment – résiliée, sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours. La résiliation devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis courra alors à compter de la date réception par l'autre partie. En cas de résiliation, les sommes déjà perçues par la Société FORMA-LEV lui demeureront acquises et le client pourra faire usage librement des informations qui lui auront été communiquées ou des documents qui lui auront été remis dans le cadre de l'exécution de la désignation de la mission.

Référencement

Le client autorise la Société FORMA-LEV à inscrire les travaux accomplis dans le cadre de la Convention au nombre de ces références, sans toutefois franchir le seuil de la confidentialité.

Droit applicable et attribution de compétences

La loi qui régit la convention de formation est la loi française. En cas de litige de quelque nature, le Tribunal compétent sera seul pour solutionner ce litige.